

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

CALAMITES AGRICOLES

**BARÈME DE FIXATION DES RÉFÉRENCES EN VUE DE
L'ESTIMATION DES DOMMAGES POUR LES PERTES DE FONDS**

ANNÉES 2024 – 2028

Date de réunion du CDE
proposant le barème : 05/12/2023

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Le Directeur Régional
de l'Agriculture et de la Forêt
de l'Occitanie
pour approbation

Ministère chargé de
l'agriculture
pour information

TAUX D'INDEMNISATION POUR LES PERTES DE FONDS

Type de perte	Taux d'indemnisation (en %)
Sols, ouvrages, palissages	35
Stock à l'extérieur	20
Pépinières	23
Vigne, arbres fruitiers, plantiers, cultures pérennes	25
Clôtures, ruches,	30
Conchyliculture	12
Cheptel, pisciculture, aquaculture	30

Texte de référence :

Arrêté du 17 septembre 2010 déterminant les conditions générales d'indemnisation des calamités agricoles et de prise en charge des frais afférents

Le dommage est calculé à partir des données déclarées par l'agriculteur sinistré en utilisant les références du barème.

L'indemnité est calculée en appliquant le taux d'indemnisation adéquat au dommage.

PRODUCTIONS ANIMALES

Production	Produit brut de l'animal (en €)	Observation
BOVINS		
Vache laitière	1 800	
Vache camarguaise	975	
Vache nourrice	1 400	
OVINS		
Brebis laitière	316	
Brebis viande	130	
CAPRINS		
Chèvre laitière lait non transformé	381	
Chèvre laitière lait transformé	1 250	
Chèvre viande	134	
ÉQUINS		
Jument	6 250	
Cheval	10 550	
Etalon	13 733	
Poulain	6 667	
PORCINS		
Truie naisseur engraisseur	318	
Porc charcutier	591	Unité produite (90 kg)
PETITS ÉLEVAGES		
Poule pondeuse - Œufs à couvrir	16	Unité : poule présente/an
Poulet label	12	Unité produite (2 kg)
Pintade	15	Unité produite (1,3 kg)
Dinde industrielle	8,40	Unité produite (8,8 kg)
Dinde fermière	12,60	Unité produite (4,2 kg)
Canard à rôtir	5	Unité produite (2,5 kg)
Canard gavé	28	Unité produite (5,6 kg)
Lapin naisseur engraisseur	250	Unité : cage mère

APICULTURE

Type	Valeur	Observation
Essaim conventionnel	150 €	5 cadres
Essaim AB	180 €	5 cadres
Colonie de production conventionnel	250 €	10 cadres
Colonie de production AB	320 €	10 cadres
Ruche	150 €	
Reconstitution essaim	135 €	Auto-renouvellement
Reconstitution essaim AB	163 €	Auto-renouvellement

FRAIS DE RECONSTITUTION DE PLANTATIONS

Culture	Durée avant production	Durée de rentabilité	Densité	Frais d'investissement	Marge nette	Frais d'entretien
	N (ans)	R (ans)	D (pieds/ha)	C (€/ha)	M (€/ha)	E (€/ha)
Vigne de cuve non palissée	3	40	4 500	32 000	4 000	7 500
Vigne de cuve palissée	3	40	4 500	40 000	4 000	6 500
Vigne de table	3	40	3 500	40 000	4 035	7 660
Pommier sans filet	3	20	2 500	46 000	11 400	9 000
Pommier avec filet	3	20	2 500	56 000	11 400	9 000
Poirier sans filet	5	25	2 000	42 000	11 400	9 000
Poirier avec filet	5	25	2 000	52 000	11 400	9 000
Pêcher	3	12	550	20 000	12 000	7 000
Pêcher palissé	3	12	1 500	33 000	12 000	9 000
Abricotier	3	12	550	20 000	10 000	5 000
Prunier	5	18	550	20 000	10 000	5 000
Cerisier	6	20	400	20 000	10 000	4 000
Cerisier palissé (dont couverture)	4	20	1 250	55 000	20 000	9 000
Amandier	3	15	250	11 125	10 000	4 460
Kiwi	4	12	650	40 000	3 000	9 000
Kiwi jaune	4	12	2 000	7 000	3 000	9 000
Grenadier	3	17	800	9 000	11 000	9 200
Olivier de bouche	6	50	270	11 300	6 500	4 500
Olivier huile	6	50	230	10 500	5 500	4 000
Olivier palissé	4	20	400	16 000	6 000	5 600
Asperge	3	7	25 000	26 000	4 800	7 000
Lavande HE	2	10	12 000	4 128	1 000	1 063
Lavandin HE	2	10	10 000	3 650	2 407	1 343
Hélichryse HE	2	6	13 000	5 712	4 168	1 832
Thym linalol HE	2	7	22 000	7 409	2 184	2 291
Romarin HE	2	12	10 000	3 792	1 533	2 473
Sarriette FS	2	8	18 000	4 419	5 426	2 374
Thym FS	2	7	22 000	7 409	4 591	2 291
Romarin FS	2	8	10 000	3 792	4 127	2 473

D : Densité moyenne de plantation à l'hectare

C : Frais d'investissement, engagés jusqu'à la première année de production (plantation, formation, taille, traitement)

M : Marge nette ou bénéfice forfaitaire moyen (€/ha)

N : Durée avant production, nombre d'années nécessaires à l'espèce avant de produire une récolte commercialisable

R : Durée de rentabilité, nombre d'années de production rentable (ans)

E : Frais d'entretien, montant des frais annuels entraînés par la reconstitution d'un ha de culture après la 1ère année de plantation

Données du dossier individuel :

P : Nombre de pieds morts

A : Age des arbres lors du sinistre

Formule de calcul de l'indemnisation (déclaration en nombre de pieds) :

Si culture en production :

$$\text{Perte} = (P/D) \times \{ (M \times N) + [C - (C/R) \times (A - N)] \}$$

Si culture non en production :

$$\text{Perte} = (P/D) \times \{ (M \times N) + [(C/2) + (A-1) \times E] \}$$

FRAIS DE RECONSTITUTION DES PARCELLES**Main d'œuvre exploitant avec engin sols et ouvrages**

Type	Coût en €/heure
Tractopelle 4 RM - 90 CV	70
Pelle hydraulique chenilles - 120 CV (godet 1m3)	85
Tracteur 4 roues motrices - 90 CV	42
Tracteur à roues 4 RM - 180 CV	78
Bulldozer type D4 - 70 CV	73
Bulldozer type D6 -170 CV	96
Bulldozer type D8 - 300 CV	192
Camion 6x4 ou 8x4	57
Camion - 26 tonnes	67
Chargeur	66
Elevateur	68
Mini pelle	69

Main d'œuvre exploitant sans engin

Travail manuel sans engin spécialisé	15 €/heure
--------------------------------------	------------

Ouvrages

Type	Coût en €/m	Observation
Clôtures		
Cyclone	6,50	
Ursus	3,60	
Fossé		
Fossé – curage par engin	3,40	
Murs		
Muret	500	
Mur	588	pour une hauteur de 1 m
Murs de pierre sèche	300	pour une hauteur de 1 m
Palissage		
Palissage – pour une plantation avec un écartement de 2,25 à 2,50 m	2,60	MO incluse

REMISE EN ÉTAT DES PARCELLES

Description des différents degrés en viticulture :

Degré 1

Observation :

Dépôt de débris végétaux légers en petite quantité,
Inclinaison du palissage de 20 %,
Ravines de 10 à 20 cm.

Travaux :

Majoration du temps de taille de 35 %,
Retutelage sur 20 % des pieds
2 journées de nettoyage,
2 journées de travail avec tracteur et outil pour le sol.

Degré 2

Observation :

Dépôt de débris végétaux plus abondant,
Inclinaison du palissage de 50 %,
Ravines de 20 à 30 cm.

Travaux :

Majoration du temps de taille de 50 %,
Retutelage sur 40 % des pieds
4 journées de nettoyage,
4 journées de travail avec tracteur et outil pour le sol.

Degré 3

Observation :

Présence de débris végétaux et arbres entiers sur les parcelles,
Palissage couché au sol,
Ravines de 30 à 40 cm.

Travaux :

Majoration du temps de taille de 100 %,
Retutelage sur 100 % des pieds
8 journées de nettoyage,
8 journées de travail avec tracteur et outil pour le sol.

Degré 4

Observation :

Présence de débris très conséquents,
Vigne arrachée
Ravines de 40 cm et plus.

Travaux :

8 journées de nettoyage,
8 journées de travail avec tracteur et outil pour le sol.
Replantation de culture indispensable,
indemnisation sur la base des frais de reconstitution de culture pérenne.

Degré 5

Observation :

Vigne arrachée
Perte de la terre, érosion totale.

Travaux :

Pas de travaux de remise en état possible. Indemnisation sur la base de la valeur vénale des terres et des frais de reconstitution de culture pérenne.

REMISE EN ÉTAT DES PARCELLES**VIGNES NON PALISSÉES**

				Valeur unitaire	Montant/ha
Références	Densité de plantation :	4 500 pieds/ha			
	Temps de taille :	640 pieds par jour soit	7 jours/ha	56 heures	840 €
	Tuteurage :	4 500 tuteurs/ha		72 heures	2 250 €
	Remise en état de la parcelle :	tracteur		42 €/ heure	
		tractopelle		70 €/ heure	
Degré 1	Nettoyage	2 jours de travail		16 heures	240 €
	Taille	majoration du temps de taille de	35 %		294 €
	Tuteurage	20 % des ceps à retuteurer			450 €
	Remise en état	2 jours de travail avec tracteur et outil		16 heures	672 €
Degré 2	Nettoyage	4 jours de travail		32 heures	480 €
	Taille	majoration du temps de taille de	50 %		420 €
	Tuteurage	40 % des ceps à retuteurer			900 €
	Remise en état	4 jours de travail avec tracteur et outil		32 heures	1 344 €
Degré 3	Nettoyage	8 jours de travail		64 heures	960 €
	Taille	majoration du temps de taille de	100 %		840 €
	Tuteurage	100 % des ceps à retuteurer			2 250 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tracteur et outil		64 heures	2 688 €
Degré 4	Nettoyage	8 jours de travail		64 heures	960 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tractopelle		64 heures	4 480 €
	Frais de reconstitution de plantation	application de la formule de calcul pour culture pérenne fonction de l'âge			+ frais reconstitution
Degré 5	Même mode de calcul que pour le degré 4, somme à laquelle se rajoute la valeur vénale dominante de la terre dans la zone				

REMISE EN ÉTAT DES PARCELLES**VIGNES PALISSÉES**

				Valeur unitaire	Montant/ha
Références	Densité de plantation :	4 500 pieds/ha			
	Temps de taille :	500 pieds par jour soit	9 jours/ha		
		3 jours de dépalissage soit	3 jours/ha	96 heures	
	Palissage :	Coût des fournitures		15 € / heure	1 440 €
		15 jours/ha pour la pose			6 000 €
	Remise en état de la parcelle :	tracteur		42 € / heure	1 800 €
		tractopelle		70 € / heure	
Degré 1	Nettoyage	2 jours de travail		16 heures	240 €
	Taille	majoration du temps de taille de	35 %		504 €
	Palissage	10 heures pour redresser			150 €
		10 % fournitures et pose			780 €
	Remise en état	2 jours de travail avec tracteur et outil		16 heures	672 €
Degré 2	Nettoyage	4 jours de travail		32 heures	480 €
	Taille	majoration du temps de taille de	50 %		720 €
	Palissage	30 % fournitures et pose			2 340 €
	Remise en état	4 jours de travail avec tracteur et outil		32 heures	1 344 €
Degré 3	Nettoyage	8 jours de travail		64 heures	960 €
	Taille	majoration du temps de taille de	100 %		1 440 €
	Palissage	100 % fournitures et pose			7 800 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tracteur et outil		64 heures	2 688 €
Degré 4	Nettoyage	8 jours de travail		64 heures	960 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tractopelle		64 heures	4 480 €
	Frais de reconstitution de plantation	application de la formule de calcul pour culture pérenne fonction de l'âge			+ frais reconstitution
Degré 5	Même mode de calcul que pour le degré 4, somme à laquelle se rajoute la valeur vénale dominante de la terre dans la zone				

REMISE EN ÉTAT DES PARCELLES

Description des différents degrés en arboriculture :

Degré 1

Observation :

Dépôt de débris végétaux légers en petite quantité,
Inclinaison du palissage de 20 %,
Ravines de 10 à 20 cm.

Travaux :

Majoration du temps de taille de 35 %,
Retutelage sur 20 % des arbres
2 journées de nettoyage,
2 journées de travail avec tracteur et outil pour le sol.

Degré 2

Observation :

Dépôt de débris végétaux plus abondant,
Inclinaison du palissage de 50 %,
Ravines de 20 à 30 cm.

Travaux :

Majoration du temps de taille de 50 %,
Retutelage sur 40 % des arbres
4 journées de nettoyage,
4 journées de travail avec tracteur et outil pour le sol.

Degré 3

Observation :

Présence de débris végétaux et arbres entiers sur les parcelles,
Verger arraché
Ravines de 40 cm et plus.

Travaux :

8 journées de nettoyage,
8 journées de travail avec tractopelle
Replantation de culture indispensable,
indemnisation sur la base des frais de reconstitution de culture pérenne

Degré 4

Observation :

Verger arraché
Perte de la terre, érosion totale

Travaux :

Pas de travaux de remise en état possible. Indemnisation sur la base de la valeur vénale des terres et des frais de reconstitution de culture pérenne.

REMISE EN ÉTAT DES PARCELLES

VERGERS

				Valeur unitaire	Montant/ha
Références	Densité de plantation :	800 arbres/ha - fruits à noyau	2 500 arbres/ha - fruits à pépins		
	Temps de taille :	120 heures/ha		15 € / heure	1 800 €
	Tuteurage :	800 arbres/ha - fruits à noyau	2 500 arbres/ha - fruits à pépins	13,20 € /tuteur	10 560 € noyau 33 000 € pépins
	Remise en état de la parcelle :	tracteur tractopelle		42 € / heure 70 € / heure	
Degré 1	Nettoyage	2 jours de travail	16 heures	240 €	
	Taille	majoration du temps de taille de	35 %	630 €	
	Tuteurage	20 % des arbres à retuteurer		2 112 € noyaux 6 600 € pépins	3 654 € noyau 8 142 € pépins
	Remise en état	2 jours de travail avec tracteur et outil	16 heures	672 €	
Degré 2	Nettoyage	4 jours de travail	32 heures	480 €	
	Taille	majoration du temps de taille de	50 %	900 €	
	Tuteurage	40 % des arbres à retuteurer		4 224 € noyaux 13 200 € pépins	6 948 € noyau 15 924 € pépins
	Remise en état	4 jours de travail avec tracteur et outil	32 heures	1 344 €	
Degré 3	Nettoyage	8 jours de travail	64 heures	960 €	5 440 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tractopelle	64 heures	4 480 €	+ frais reconstitution
	Frais de reconstitution de plantation	application de la formule de calcul pour culture pérenne fonction de l'âge			
Degré 4	Même mode de calcul que pour le degré 4, somme à laquelle se rajoute la valeur vénale dominante de la terre				

AUTRES CULTURES

				Valeur unitaire	Montant/ha
Références	Nettoyage	main d'œuvre		15 € / heure	
	Remise en état de la parcelle :	tracteur tractopelle		42 € / heure 70 € / heure	
Degré 1	Nettoyage	2 jours de travail	16 heures	240 €	912 €
	Remise en état	2 jours de travail avec tracteur et outil	16 heures	672 €	
Degré 2	Nettoyage	4 jours de travail	32 heures	480 €	1 824 €
	Remise en état	4 jours de travail avec tracteur et outil	32 heures	1 344 €	
Degré 3	Nettoyage	8 jours de travail	64 heures	960 €	3 648 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tracteur et outil	64 heures	2 688 €	
Degré 4	Nettoyage	8 jours de travail	64 heures	960 €	5 440 €
	Remise en état	8 jours de travail avec tractopelle	64 heures	4 480 €	
Degré 5	Même mode de calcul que pour le degré 4, somme à laquelle se rajoute la valeur vénale dominante de la terre				